

Pineau, Jean (représenté à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Charles de La Vignolle), seigneur de Kerjean en Piriac.

Pineau, Perrine (représentée à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Mathurin Laubinel)

À la différence de bon nombre de feudataires du pays guérandais dont l'affirmation est ancienne, la réussite de Jean Pineau est récente puisqu'elle ne s'affirme qu'au début du XVI^e siècle.

La documentation manque pour préciser les origines de Jean Pineau. Sa carrière de financier débute dans le diocèse de Vannes, mais il est très rapidement actif en pays guérandais et sa présence à Piriac est tôt attestée. Aussi une origine guérandaise peut être envisagée. Il pourrait être relié à Pierre Pineau mentionné dès le 15 février 1459 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 751) et qui demeure à Guérande où, les 16 juillet 1461 (Arch. dép. Morbihan, E 52), le 14 août 1471 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1481), et encore le 29 octobre 1478) (*ibid.*, G 747), il paraphe des actes comme notaire, alors que dès mai 1459, il est présent à la confrérie Saint-Nicolas (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 22 v^o), signe d'une notabilité reconnue. Le 5 janvier 1475, il est signalé être lieutenant à la cour de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1227/4 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 372). Le 6 mai 1467, il est diligenté pour enquêter sur l'agression nocturne dont a été victime Gillet Geoffroy qui réside à Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, f^o 61) et les 17 et 18 juillet 1475, il est au nombre de ceux qui participent aux enchères concernant les « frosts » de « l'isle du Croisic » où il intervient une fois mais ne se porte pas acquéreur, peut-être faute de moyens financiers, à moins qu'il ne se soit chargé de faire monter une enchère (*ibid.*, B 682). Il est encore signalé le 15 août 1481 (*ibid.*, B 750).

Ainsi dans cette seconde moitié du XV^e siècle, Pierre Pineau est-il « homme de savoir », il exerce une fonction judiciaire subalterne mais ne semble disposer que de moyens financiers limités. Le fait qu'une génération plus tard, le 7 octobre 1531, Jean Pineau soit concerné par une procédure d'appel l'opposant à Guillaume Cadoret, époux de Jeanne Gillet, paraît donner corps au rapprochement proposé entre Pierre et Jean Pineau (*ibid.*, B 33, f^o 179).

Faut-il rattacher à Pierre Pineau, Alain Pineau mentionné, le 23 octobre 1476, comme chantre de la collégiale Saint-Aubin et chapelain de la chapellenie Sainte-Croix (*ibid.*, B 1450) ? Ou Guillaume Pineau qui, le 28 novembre 1480, est avec Jean Parageau (ce doit être

le Jean Parajau, futur trésorier et receveur général de Bretagne) et Jamet Cappeau, fermier de la traite des issues des « bestes viffves » (*ibid.*, B 9, f° 168 v°) ? Ou encore Jean Pineau qui figure dans le « roole et estat » des officiers d'Anne pour les années 1496-1498, comme écuyer de cuisine de bouche aux gages de 120 livres (BnF, ms. 8269, f° 404 v°) ?

Quelles que soient les origines de sa famille, dans la première moitié du XVI^e siècle, Jean Pineau se signale par son activité dans le domaine financier en affermant, souvent avec des associés, diverses recettes fiscales. Il est ainsi :

- de 1501 à 1503, receveur du fouage de l'évêché de Vannes (avec Alain de Kermerec), puis de 1509 à 1517 (au moins en 1509 avec Pierre Bellec), alors que de 1518 à 1519, la recette est tenue par Pierre Pineau, son frère (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4296, f° 175, LE PAGE, *Finances...*, p. 593). Jean Pineau est resté débiteur pour son dernier compte du fouage de 1 402 livres 12 sous 6 deniers (Arch. Ille-et-Vilaine, 1 F 1120 ; LE PAGE., *Finances...*, p. 594), un apurement n'étant présenté que le 12 juillet 1540 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4296, f° 175) ; mais le 18 novembre 1545, il est encore demandé par la chambre des comptes à son fils Jean de justifier d'une somme de 529 livres (*ibid.*, B 575, f° 116).

- en 1503, receveur et fermier du devoir de billot de l'évêché de Vannes avec Jean Thomelin (*ibid.*, B 14, f° 28, 23 février 1503) et encore du 13 février 1505 au 25 octobre 1505 avec Jacques Bellec (*ibid.*, B 15, f° 5 et 99 v°), puis en 1509 (*ibid.*, B 18, f° 31 v°) et avec Jean Thomelin pour un an à commencer du 1^{er} janvier 1510 (*ibid.*, B 18, f° 231 et *ibid.*, B 20 f° 18 v, où se trouve également le nom de Pierre Pineau).

- en 1503, receveur et fermier du devoir des « brieuux » hors du comté de Nantes (*ibid.*, B 14, f° 164-165, 14 décembre 1503) ; et encore pour trois ans à compter de 1512 avec Gilles de Kermoro et Charles Eudo (*ibid.*, B 22, f° 209 v°, 12 janvier 1516).

- entre le 15 avril 1504 et le 14 avril 1507, il est receveur ordinaire du domaine de Vannes (*ibid.*, 4295, f° 171). Le 30 juin 1551, son petit-fils Claude présenta un apurement de ce compte, pour lequel le receveur restait redevable de 445 livres 5 sous obole monnaie, de 1,75 tonneaux de froment, de trois chiens à oiseaux et de trois gictz à oiseaux (LE PAGE, *Finances...*, p. 442) ; le 18 novembre 1550, la chambre des comptes demande encore de lui que soit présenté le compte des années 1505-1506 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 575, f° 116).

- du 1^{er} octobre 1507 au 30 septembre 1510, receveur ordinaire du domaine de Guérande (*ibid.*, B 4295, f° 43), peut-être après avoir délaissé la recette du domaine de Vannes ; puis de

1511 à 1519 (*ibid.*, B 570, f° 147) sans qu'il ne soit fait état de compte rendu pour cette période, pendant laquelle il est possible que son frère Pierre ait été son commis et ait pris la recette un temps au début des années 1520. Jean est resté débiteur sur cette recette (*ibid.*, B 569, f° 28, 4 février 1530) et en 1535 le compte n'est pas encore conclu (*ibid.*, 270, f° 147, 30 juin 1535), ni au début de l'année 1536, Jean Pineau, étant alors aux arrêts à Rennes (*ibid.*, B 570, f° 163, Arch. nat., J 967 110 ; LE PAGE ; *Finances...*, p. 596). L'apurement du premier compte conclu en mai 1526, n'est, quant à lui, toujours pas achevé en 1543, puisque le 18 novembre, il est demandé, Jean Pineau étant décédé, à son fils prénommé également Jean de présenter l'apurement final du premier compte de la recette de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 575, f° 116 ; LE PAGE, *Finances...*, p. 502). Le 12 novembre 1550, le procureur de la chambre des comptes considère Jean Pineau, fils de Jean Pineau en son temps receveur de Guérande, comme ayant été receveur jusqu'à l'institution de Mathurin Petiteau (receveur de la Saint-Jean-Baptiste 1533 au 31 décembre 1544, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4295, f° 43), ce que Claude Pineau, fils de Jean le jeune, réfute, en faisant état d'un Jacques Pineau, pourvu par le roi, ou d'un commis de celui-ci nommé Yvon Morio, et il ajoute qu'il n'était pas héritier de Jacques (*ibid.*, B 577, f° 31-31 v°, LE PAGE, *Finances...*, p. 502). Les choses sont d'autant moins claires que le 26 mars 1530 (n.st.), Palamidès Gontier, trésorier et receveur général de Bretagne, et Guy Prévost, son commis, interrogés au bureau de la chambre des comptes sur le fait qu'ils n'apparaissent pas en charge du revenu de Guérande, répondent qu'ils « n'en avoient peu riens recevoir », parce que Tristan de Carné en prenait « le tout du revenu » et qu'ils ont fait mettre Pierre Pineau en provision mais que le « compagnon » commis par le trésorier depuis six à sept mois n'avait encore fait aucun règlement (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 569, f° 39 v° ;)

- en 1508, il est fermier général du devoir de billot du « terrouer » de Guérande (*ibid.*, B 17, f° 16, 18 février 1508 ; et encore le 22 mars 1508, Bertrand « Kerarays » (Karahès) et Jean Sorel étant sous-fermiers (*ibid.*, E, dépôt 7, Saint-Nazaire, 17) et ce jusqu'au 14 novembre 1508 (*ibid.*, B 18, f° 5 v° du 12 janvier 1509, GALLICE, *Guérande...*, p. 103). Aussi le 12 janvier 1509 (n.st.) sont-ils cités à comparaître par Jean Pineau (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18, f° 5 v°), le 7 février suivant, Bertrand « Caraix » se retourne contre certains vendeurs (*ibid.*, B 18, f° 21).

- 1513, fermier de la prévôté de Nantes, avec Jean Trégouët, Pierre Cosnoal, Jean Thomelin, Bernard Trégouët, Charles Eudo, Henri de Langle pour la période qui court du 1^{er} octobre 1513 au 1^{er} octobre 1516 (*ibid.*, B 21, f° 224 ; *ibid.*, B 22, f° 25).

- 1515, fermier du billot de l'évêché de Cornouaille (*ibid.*, B 22, f° 80), et encore le 29 septembre 1516, ainsi que de l'évêché de Léon (*ibid.*, B 23, f° 100).

- en 1517, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1518, il est receveur du domaine de Rhuys, à la tête de laquelle se trouve bientôt son fils Jean de 1519 à 1537 (*ibid.*, 4295, f° 213).

C'est sans doute Jean Pineau, le père, qui est en procédure les : 5 février 1507 (n.st.), qualifié de seigneur de Kerjean, il transige devant notaires avec les cordeliers du couvent de Vannes qui lui reprochent « de faire accroistre ...] des « veues » et « fenestres » à la longère de sa maison proche la porte Mariolle donnant du côté des jardins du couvent, Jean Pineau s'engage à élever un mur de « de hauteur de la foudeinne scellée de ses fenestres et mesme deux ou trois pieds plus hault s'il est jugé nécessaire qu'il fera faire et entretiendra à jamais à ses frais » ; d'autre part, il choisit pour lieu de sépulture l'église du couvent, et s'engage de faire édifier une chapelle dont les « fondements sont pris au dessous de celle de Malestroit », où il se réserve un droit d'enfeu prohibitif (Arch. dép. Morbihan, 49 H 1, f° 8 v°, la chapelle reste à bâtir le 12 février 1546, les « heritages » de Jean Pineau ayant été alors acquis par Olivier de Kermeno (*ibid.*, 49 H 1, f° 9) connu comme receveur de Vannes et lieutenant de Vannes, avec qui Jean Pineau est déjà en affaires depuis 1532 ; 12 octobre 1508, avec Guillaume Le Roge à propos d'une dette (74 livres 2 sous 8 deniers restant sur une somme de 136 livres 6 sous 16 deniers tournois (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 17, f° 136 v°) ; 25 mai 1510), avec Guillaume Chauvin, seigneur de L'Esperonnière (paroisse Saint-Donatien, à Nantes), l'affaire étant pendante devant le lieutenant de Nantes, Guillaume Chauvin récusant ce dernier au motif que le fils de Jean Pineau est « cleric familial et domestique du lieutenant » (*ibid.*, B 19, f° 107, *ibid.*, B 20, f° 67 v° ; et encore le 2 août 1510, *ibid.*, B 20, f° 85) ; 16 octobre 1521, avec Jean de Cleuz, seigneur de Trévenégat, à propos des « plèges »(garants) de Pierre Pineau, frère de Jean (*ibid.*, B 26, f° 182 v°, et le 23 novembre 1521, *ibid.*, B 26, f° 204), ; 29 octobre 1521, avec Georges Mesnagier, argentier de la reine et duchesse, qui obtient que Jean soit détenu prisonnier pendant le procès (*ibid.*, B 26, f° 187 v°) ; le 11 décembre 1521 avec Robert Eder, seigneur de Beaumanoir (*ibid.*, B 26, f° 215 v° ; *ibid.*, B 26, f° 222 v° et 223), 21 décembre 1521 ; et *ibid.*, B 27, f° 24 janvier 1522) ; et encore le 14 mars 1523, c'est, sans doute à propos, d'une ferme que maître Guillaume du Queriech obtient une évocation devant la cour de Vannes, envers Jean Gastinel, Jean Pineau et autres (*ibid.*, B 28, f° 39 v°).

Par ailleurs, Jean Pineau apparaît dans d'autres actes « locaux » : le 2 novembre 1503, il vend à Marie de Pontbriant, curatrice de Jean Le Pennec, une maison couverte de pierre en

la ville de Guérande avec petit jardin au-devant (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 146-147) ; le 5 juillet 1511, contrat d'échange est passé entre Jean Le Pennec et Jean Pineau, seigneur de Kerjean (*ibid.*, E 52, p. 154-155). Toutefois, la constitution de son patrimoine foncier en pays guérandais nous échappe.

La carrière de Jean Pineau est marquée par différents engagements dans des fermes fiscales – le plus souvent associé à des gens de finances – ou l'exercice d'offices financiers – associé alors à des membres de sa famille – jusqu'à la fin des années 1520. L'évocation, par la chambre des comptes, d'Yvon Morio, pour des événements advenus vers 1520 est intéressante. En effet, quelques mois plus tard, le 8 juillet 1523, Jean Pineau, sieur de Kerjean, alloué de Guérande, résigne son office de notaire entre les mains du vice-chancelier en faveur d'Yvon Morio (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 28, f° 124 v°). Or, Yvon Morio est le fils de Perrine Pineau (*ibid.*, B 3022, f° 43 v°) dont les liens avec Jean Pineau ne sont pas connus mais qui pourrait être une sœur de ce dernier. Cette résignation est-elle une simple faveur ? Ou ne faut-il pas plutôt envisager qu'Yvon Morio ait été un temps un commis de Jean Pineau, le jeune, tout comme ensuite Jean Éon et Jean Berthelot (ce dernier rendant un compte pour la recette de Guérande pour la période comprise entre la Saint-Jean-Baptiste 1531 et 7 juin 1533, *ibid.*, B 570, f° 48, LE PAGE, *Finances...*, p. 501-502). Une telle hypothèse est recevable, mais conduit à faire de Jean Pineau – le père – un alloué de Guérande.

Un tel personnage exerçant cette fonction est mentionné à plusieurs reprises : le 27 août 1520, comme alloué et commis des conseils de la chancellerie (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 747) ; le 4 décembre 1521, dans une affaire qui l'oppose à Michel Le Boteuc, le sénéchal de Guérande (*ibid.*, B 26, f° 211, et encore le 5 juillet 1522, *ibid.*, B 27, f° 155 v° : le 14 octobre 1522, Jean Pineau, alloué de Guérande, obtient un mandement afin qu'il puisse avoir copie de certains actes qui se trouvent chez ceux qui ont et gardent les livres et les papiers d'office (*ibid.*, B 27, f° 211 v°). L'absence de documentation ne permet pas de fixer un terme à l'exercice de cette fonction (en 1530, elle est le fait de Pierre Gastinel, GALLICE, *Guérande...*, p.371) ni donner une date précise pour son décès sinon qu'il est survenu avant le 8 novembre 1543.

Selon Dominique Le Page, Jean Pineau est parmi les officiers de finances l'un de ceux qui a connu « une des plus importantes carrières au début du XVI^e siècle », même si certaines confusions sont possibles avec son fils Jean. La prise de la ferme de la prévôté de Nantes constituant, sans doute, le couronnement de sa carrière, Toutefois sa réussite, si elle est remarquable, n'est pas exceptionnelle. D'autre part, sa période d'activité est relativement

courte, peut-être faut-il y voir les effets d'un contrôle plus strict de la part des gens des comptes : le contentieux avec la chambre des comptes, fondé sur des retards de présentation de compte et d'apurement lui vaut d'être un temps retenu aux arrêts à Rennes puis, en mai 1548 (il est alors décédé), la vente de ses biens est ordonnée sans que l'on sache si celle-ci fut appliquée (LE PAGE, *Finances...*, p. 594-595). Ce non-respect de la réglementation suggère l'idée que lors de la montre, Jean Pineau agit de la même façon, et l'autorité, ici le commissaire, au vu des informations dont il dispose, demande qu'il y soit remédié.

En effet, les 15 et 16 mai 1534, Jean Pineau est représenté par un « archier », Charles de La Vignolle, or, il est avéré qu'il « tient bien pour faire plus d'un homme » et injonction lui est faite « de fournir ung aultre archier a la prochaine monstre », aussi est-il enregistré avec les « Gentilz hommes faisans deux archiers » (transcription, f° 2 v°) et site « Archives remarquables ».

L'activité financière de Jean Pineau n'est pas sans évoquer celle de Michel Le Penneec, au siècle précédent. L'absence d'informations concernant Jean Pineau, alors que celles relatives à Michel Le Penneec sont très abondantes, interdit toute comparaison quant aux profits qu'il en a tirés. Mais manifestement, la réussite de Jean Pineau est moins importante. Au-delà des facteurs personnels qui ont dû être déterminants, la présence d'un père déjà pourvu d'un office de finances (Jean Le Penneec est receveur ordinaire de Guérande) et plus encore l'accès à la Cour (Michel Le Penneec est maître d'hôtel de la duchesse Isabeau d'Écosse) –, gage de respectabilité, possible à l'époque ducale, ont joué leur rôle.

En 1513, Jean Pineau est mentionné marié à Jacquette de Muzillac (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 606, voir encore 15 octobre 1515, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 22, f° 170), union dont sont issus Jean et sans doute Perrine.

Pour Jacquette il s'agit d'un remariage. Le 25 mars 1503 (n.st.), elle apparaît comme épouse de maître Yves de Bésit, procureur de la cour de Vannes, dans une procédure les opposant à Jean du Boys, seigneur de Baulac, à propos de la seigneurie de Kerrrouaud (*ibid.*, B 14, f° 45, f° 88 du 16 juillet, f° 95 du 29 juillet ; et encore le 17 mai 1511, *ibid.*, B 20, f° 137). Le 5 octobre 1513, évocation à la cour de Guérande est donnée au profit de Marguerite de Launay envers Jacquette de Muzillac au sujet du lieu et appartenances de Bourlebo (*alias* Bourlebaud, sans doute situé entre Clis et Trescalan), en la juridiction de Guérande (*ibid.*, B 21, f° 213 ; BnF, ms. fr. 22318, p. 203). Le 15 octobre 1515, Jacquette de Muzillac est mentionnée comme épouse de Jean Pineau lors d'un procès devant la cour de Vannes, à propos d'un contrat passé entre elles dont Marguerite s'estime « lezee » (Arch. dép. Loire-

Atlantique, B 22, f° 170). Elle est encore citée, avec Olivier Le Voyer, le 20 septembre 1516, dans une procédure conduite par Marguerite de Launay (*ibid.*, B 23, f° 91 v°). Parmi des héritages saisis par Tristan Le Pennec, le 12 mai 1523, figurent ceux de Jacquette de Muzillac, dame de Kerrouaud (*ibid.*, 47 J 2). Le 22 septembre 1523, qualifiée de dame de Kerrouault et de Tréherman, elle obtient une maintenue sauvegarde sur ces biens (*ibid.*, B 28, f° 175).

Sans doute, devenu veuf, Jean Pineau s'est-il remarié puisque que Marguerite Le Voyer, dame de Kerrouaud, est mentionnée comme étant son épouse (*ibid.*, B 575, f° 43-44 v°, le 5 mai 1544, ce mariage est évoqué à propos d'une vente de 15 œillets de saline à Mahé Ryval dit Laby pour 150 écus).

Les liens de Jean Pineau avec Piriac sont marqués : le 29 juillet 1508, il obtient « reintegrande » pour certains « escuzons de ses armes » en l'église de Piriac (*ibid.*, B 17, f° 97°) ; en novembre 1527, Jean Pineau, écuyer, est autorisé à prendre le nom de Kerjean (*CAF...*, *op. cit.*, n° 2809) en Piriac ; le 16 août 1508, pour 2 écus, il arrente à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, l'île Dumet située à « une lieue ou environ » au large de Piriac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1502, f° 6 v°), possession qui semble lui avoir été contestée puisqu'il obtient, le 23 février 1516, maintenue et sauvegarde sur l'île « Audumet » (*ibid.*, B 22, f° 227). Outre des biens tenus à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472, 2 mai 1540), il possède les manoirs et métairies de Kerrouaud ainsi que le manoir de Tréherman avec Jean, seigneur de Rieux, en Questembert, et la métairie de Tressenaye (LAIGUE, *La noblesse...*, t. II, p. 606, réformation de 1513).

Sur Pierre (le frère dont il est connu un fils de même prénom, (Arch. dép. Loire-Atlantique., B 26, f° 66) et Jean (le fils) ce dernier étant sans doute l'officier dont le nom revient le plus souvent dans les registres de chancellerie tant ses démêlés avec les gens des comptes et la justice furent nombreux (voir LE PAGE, *Finances...*, respectivement p.505-506 et 459-461). Le 16 octobre 1521, un procès oppose Jean Pineau et Jean de Cleuz, seigneur de Trévenégat à propos des plèges (cautions) de Pierre Pineau, frère de Jean (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 26, f° 182 v°, et le 23 novembre 1521, *ibid.*, B 26, f° 204). Pour 1526, il est mentionné un compte de Jean Pineau (le fils ?) concernant la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1522, f° 925 v°).

Quant à la seigneurie de Kerjean (278 journaux, quelques maisons dans le bourg, et une juridiction), elle fait l'objet en 1552, d'un échange entre Pierre et Claude Pineau, d'un part, et Pierre Tournemine, seigneur de Campsillon, d'autre part, ce dernier leur cédant la seigneurie de La Salle en Ruffiac (HAMON, Henri, « Les barons de Tournemine, sieurs de

Campzillon et de Piriac », *Pen Kiriak*, 103, 2004, p. 19-26). Kerjean passe alors aux Tournemine.

Alain GALLICE

Pineau, Perrine (représentée à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Mathurin Laubinel)

Perrine Pineau, d'un premier mariage avec Guillaume Morio, seigneur du Parc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 43 v°) est issu Yvon Morio. Il a pu être un temps commis de Jean Pineau – sans doute-frère de Perrine – pour la recette de Guérande. Ce lien avec les Pineau explique que le 8 juillet 1523, Yvon bénéficie d'un don d'office de notaire de la cour de Guérande à la suite de la résignation en sa faveur faite, entre les mains du vice-chancelier, par Jean Pineau, seigneur de Kerjean, alloué de Guérande (*ibid.*, B 28, f° 124 v°). Le 14 juillet 1536, Yvon Morio est procureur de sa mère, qui, à cette date, est également mère et tutrice de Claude Quelo et qui, pour la « maison de Kerdréan et appartenances », valant 10 livres de rente, cotise pour 60 livres tournois au titre de la taxe de franc-fief (*ibid.*, B 3022, f° 43 v°). Ce remariage pourrait être antérieur au 4 août 1520, puisqu'à cette date Perrine Pineau est en procès avec Molle et Françoise Quelo (*ibid.*, B 25, f° 140 v°) ; le même jour, Perrine obtenant une sauvegarde sur les lieux du Parc, en Guérande, seigneurie appartenant aux Morio (*ibid.*, B 25, f° 140 v°). Le 28 février 1531, Perrine Pineau, tutrice de Claude Quelo, obtient contre Julien de Saint-Martin, un « relief » d'appel en parlement (*ibid.*, B 33, f° 33). Le 22 mai 1540, Yvon Morio et sa femme Anne Briand en rendent hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 178-178 v°) et de Kerdréan (paroisse de Batz, seigneurie appartenant aux Quelo) (*ibid.*, B 25, f° 141). Dans ce dernier acte, Perrine est mentionnée comme veuve mais le nom de son défunt mari est laissé en blanc. Il doit être « noble escuyer » Yvon Quelo, seigneur de Kerdréan, cité le 25 août 1500 (*ibid.*, 59 J 15). Les 4 et 28 février 1531, lors de procédures judiciaires, Perrine Pineau, tutrice de Claude Quelo, est à nouveau citée (*ibid.*, B 33, f° 15 v° et f° 33, à cette seconde date s'opposant à Julien de Saint-Martin). Les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre, elle est représentée par Mathurin Laubinel et est enregistrée dans la catégorie des « faisans ung archier » (transcription, f° 4 v° et site « Archives remarquables »).

Le 5 juillet 1542, Claude Quelo, seigneur de Kerdrean, rend hommage au roi pour une garenne et un moulin (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f 285 v°) et le 8 juillet 1542, il

présente un minu pour les biens venus d'Yvon Quelo, son père, décédé il y a vingt ans (*ibid.*, B 1442).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Pineau », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024